



## Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY  
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2018

*Membres du Comité syndical présents : Thierry BADEL, Alain BADOIL, Charles-Henri BERNARD, Bruno BIGOURDAN, Bernard DESCOMBES, Pascal FURNION, Françoise GAUQUELIN, Jean-Louis GERGAUD, Gérard GRANGE, Jean-Louis IMBERT, Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, André MONTET, Mario SCARNA, Bernard SERVANIN et Pierre-Jean ZANNETTACCI*

16 votants

Validation du compte-rendu du comité syndical du 26 septembre 2018.

### 1. Election d'un(e) secrétaire de séance

---

Charles-Henri BERNARD est élu secrétaire de séance.

### 2. Renouveau de l'engagement du territoire dans la démarche « Territoire à Energie Positive » (TEPOS)

---

Daniel MALOSSE rappelle que le territoire de l'Ouest Lyonnais s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique énergétique et climatique ambitieuse : le PCET en 2012, les démarches TEPOS et TEPCV, et aujourd'hui le PCAET.

Le territoire a candidaté pour une 2<sup>ème</sup> programmation TEPOS avec un nouveau plan d'actions aidé à hauteur de 50 % et non plus 80 % comme précédemment.

Daniel MALOSSE détaille certaines actions dont celle relative au covoiturage qui s'affranchit de tout mobilier urbain type panneaux pour s'appuyer sur le site internet de covoiturage de la Région et sur la communication. Cette action sera ciblée sur 2 axes : RD30 et traversée de L'Arbresle.

Pascal FURNION rappelle qu'une initiative similaire, appelée « Coup de pouce », a lieu sur la commune de Soucieu-en-Jarrest, et qu'elle sera dupliquée sur les autres communes de la COPAMO.

Suite à des questions sur des projets photovoltaïques d'envergure, Daniel MALOSSE précise que le projet de Millery a été déjà subventionné dans le cadre de la programmation TEPOS 1 et que si le SOL est favorable au projet de la CNR sur la commune de Montagny, les éléments techniques de ce projet ne relèvent pas de la compétence du Syndicat.

Enfin, Daniel MALOSSE précise que le bois énergie sera étudié de manière plus importante dans cette 2<sup>ème</sup> programmation.

Le Comité Syndical, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

**RENOUVELLE** l'engagement de l'Ouest Lyonnais dans la démarche TEPOS, selon la candidature « TEPOS 2 » ;

**AUTORISE** le président à solliciter une subvention relative à la démarche TEPOS auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### **3. Climat énergie / Engagement de principe à l'Agence départementale de transition énergétique**

---

Daniel MALOSSE explique que le SOL porte un service d'accompagnement pour la rénovation énergétique des particuliers (qui devrait être prochainement labélisé « Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique »). Ce service est lié à l'Espace Info Energie (EIE) qui est le 1<sup>er</sup> contact de l'utilisateur (portage par Hespul). Cette organisation va encore perdurer jusqu'en juin 2019 mais elle devra forcément évoluer : ainsi, Hespul alerte depuis un an les collectivités sur la baisse des financements européens pour l'EIE et le fait que tous les EPCI du Rhône ne participent à son financement alors même que leurs habitants en bénéficient.

Daniel MALOSSE poursuit en disant que les territoires TEPOS, dont le SOL, travaillent donc en partenariat avec Hespul à la création d'une Agence départementale de l'énergie qui rassemblerait l'EIE et les plateformes. Cette agence mutualiserait les agents des collectivités et d'Hespul. Pour le SOL, cette organisation ne changerait rien car depuis le début, la plateforme est externalisée.

Daniel MALOSSE précise que cette agence aurait un socle commun correspondant à l'EIE auquel toutes les EPCI adhèreraient et des missions à la carte selon les choix politiques de chaque EPCI en matière énergétique (3 niveaux de mission).

Pascal FURNION attire l'attention sur le fait que cette organisation ne doit pas alourdir le service rendu à l'utilisateur. Daniel MALOSSE répond que ce n'est effectivement pas l'objectif et qu'au contraire, cette organisation permettrait une mutualisation des moyens, un périmètre identique entre les plateformes et l'EIE et donc une meilleure visibilité.

Gérard GRANGE rappelle que cette mutualisation est une préoccupation de la COPAMO qui a mis en place un guichet unique sur son territoire pour ses 3 dispositifs (PIG, OPAH, accompagnement des particuliers pour la rénovation). Daniel MALOSSE répond que cette organisation aura une force de communication beaucoup plus importante qu'aujourd'hui car elle sera à l'échelle du département.

Certains élus expriment des craintes quand aux financements de cette agence qui ne sont pas garantis. Daniel JULLIEN craint que cette agence devienne une « grosse machine ».

Mario SCARNA se félicite que cette initiative ait entraîné des territoires qui ne participaient pas jusqu'alors à cette dynamique.

Le Comité Syndical, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**EMET** un avis favorable de principe à une future adhésion du SOL à l'association porteuse de l'Agence départementale de transition énergétique.

### **4. Agriculture / Convention de partenariat à conclure avec la Chambre d'agriculture du Rhône**

---

Gérard GRANGE rappelle que cette convention est un renouvellement et se situe dans la continuité de la politique du SOL. Quelques ajustements des missions ont été opérés notamment pour prendre en compte l'adaptation des pratiques agricoles au changement climatique.

Gérard GRANGE précise qu'un bilan de la convention précédente a été présenté à la CCVG et à la COPAMO.

Le Comité Syndical, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**APPROUVE** la convention de partenariat à conclure avec la Chambre d'agriculture du Rhône ;

**AUTORISE** au président de la signer.

## 5. Ressources humaines / Suppression de 2 postes et mise à jour du tableau des effectifs

---

Daniel MALOSSE expose que certains postes sont aujourd'hui vacants et ne répondent plus à l'intérêt du service et aux besoins du Syndicat. Il serait donc nécessaire de les supprimer.

Il précise que le Comité Technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, réuni le 18 octobre 2018, a émis un avis favorable à ces suppressions.

Le Comité Syndical, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

**SUPPRIME** les postes de directeur adjoint (attaché à temps complet) et le poste de comptable (attaché à temps non complet 11h) ;

**ACTUALISE** le tableau des effectifs du SOL.

## 6. Questions diverses

---

Charles-Henri BERNARD dresse un bilan très positif de la 2<sup>ème</sup> édition des Rencontres « Entreprises et Territoire ». Suite à cette manifestation dont les échanges ont été très riches, des ateliers de travail partenarial ont déjà débuté (ex : « Marchés publics » animé par la CCI, « Coworking » animé par la CCVG). Il précise qu'une vidéo sera prochainement diffusée.

Charles-Henri BERNARD dit penser déjà à la 3<sup>ème</sup> édition de ces Rencontres qui pourrait avoir lieu sur la CCVG. Pour cela, le travail doit débiter dès début 2019.

Daniel MALOSSE annonce le départ de Sylvain DUMAS, responsable du pôle « Développement » et plus spécifiquement chargé des sujets économiques au SOL, au 31 décembre 2018. Il souhaite assurer une continuité dans le travail accompli jusqu'à présent sur l'identité du territoire.

Charles-Henri BERNARD complète qu'il y a une forte attente de la part des partenaires du SOL, notamment les clubs d'entreprises que les Rencontres ont contribué à fédérer.